



3RC2

# FORMATION SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES - NIVEAU 2 - ENCADREMENT

Formation labellisée U.I.C. (Union des Industries Chimiques)

Validité : 4 ans

## Objectifs

- Former et habiliter le personnel d'encadrement des entreprises extérieures afin qu'il prenne en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage sur site industriel
- Informer et responsabiliser les personnels d'encadrement présents sur site sur le contexte particulier dans lequel leur entreprise va effectuer son activité de prestations

## Public Visé

Personnel d'encadrement d'entreprises extérieures intervenant sur site industriel  
Signataires des documents de travail (autorisation de travail, plan de prévention...) ayant délégation à représenter l'entreprise extérieure et qui doivent nécessairement maîtriser le français

## Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel  
2 Jours

## Pré Requis

Maîtrise du français lu, écrit et parlé.

Le stagiaire devra être titulaire d'un **certificat de Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité.**

## Parcours pédagogique

### Tour de table

#### Contexte et enjeux de la sécurité - rappel

- L'accident du travail et la maladie professionnelle
  - Définitions
  - Statistiques
  - Origines des accidents : non-respect des procédures, manque de communication, précipitations, addictions...
  - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile
- Le contexte réglementaire
  - Les principes généraux de prévention
  - La réglementation relative à l'intervention d'entreprises extérieures (EE)
  - Articulation avec le document unique, le PPSPS et le plan de prévention
- La responsabilité pénale
  - La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
  - La délégation de pouvoirs
  - La jurisprudence
- Les acteurs internes et externes de la sécurité

#### Evaluation des risques et identification des mesures de prévention/protection

A partir d'une étude de cas, les participants apprendront à :

- Etablir un mode opératoire / phasage
- Identifier les risques et les moyens de prévention associés

#### Plan de prévention

A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :

- Identifier les situations de coactivité et les moyens de prévention associés
- Tenir une inspection commune préalable aux travaux
- Rédiger un plan de prévention et les permis associés
- Préparer le chantier (habilitations, matériels, moyens...)
- Mettre en place et vérifier les mesures de prévention et de protection
- Expliquer le plan de prévention, les autorisations de travail et les modes opératoires à son équipe
- Gérer la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expérience...)

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : 3RC2-20251208

• **ASFO Grand Sud**  
Siret : 834 204 273 00017  
N° déclaration activité : 76310897031

• **ASFO Grand Sud GP**  
Siret : 508 047 529 00039  
N° déclaration activité : 73810082681

• **CEFIRC**  
Siret : 433 785 946 00032  
N° déclaration activité : 72640201664

• **ASFO Grand Sud Pays Catalan**  
Siret : 939 696 886 00018  
N° déclaration activité : 76660309966



### Gestion des situations dégradées

A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :

- Réactivité à tout changement de situation de travail (ex : alerte, non-conformité du matériel, absence de personnel, non-respect du planning, accident...)
- Modification de l'analyse des risques et des documents associés
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés

### Bilan : Rôle et mission d'un titulaire d'un certificat Niveau 2

A partir des enseignements de l'étude de cas, définition des rôles et missions du N2

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence
  - Elaborer des modes opératoires / phasage
  - Identifier des situations de coactivité et les risques engendrés
  - Définir les moyens de prévention et de protection associés
- Gérer son équipe et son chantier (y compris en mode dégradé)
  - Préparer et organiser son chantier (identification des interlocuteurs, inspection commune préalable, rédaction du plan de prévention, autorisations de travail et permis)
  - Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE
  - Gérer la fin de chantier
  - Réagir à tout changement de la situation
- Transmettre les informations à son équipe
  - Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail et modes opératoires...
  - Être à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses
  - Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

### Conclusion

- Importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques du chantier
- Rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir-être
- Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail »

### Evaluation des connaissances des stagiaires

## Objectifs pédagogiques

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
- Savoir transmettre les informations à son équipe

## Méthodes et moyens pédagogiques

Formation essentiellement pratique autour d'une étude de cas qui est le fil rouge de la formation – travail en sous-groupe. Apports théoriques.

## Qualification Intervenant(e)s

Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté et labellisé par France CHIMIE Occitanie

## Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat valable 4 ans conforme au référentiel DT40 révision 8 de France CHIMIE.

Le stagiaire doit obtenir un minimum de 15/20 pour valider son titre. Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation provisoire de réussite si tel est le cas en attendant l'envoi du certificat.

## Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : 3RC2-20251208

● ASFO Grand Sud  
Siret : 834 204 273 00017  
N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP  
Siret : 508 047 529 00039  
N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC  
Siret : 433 785 946 00032  
N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan  
Siret : 939 696 886 00018  
N° déclaration activité : 76660309966



**Effectif**

De 2 à 12 Personnes

**ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031**

Version : 3RC2-20251208

● **ASFO Grand Sud**  
Siret : 834 204 273 00017  
N° déclaration activité : 76310897031

● **ASFO Grand Sud GP**  
Siret : 508 047 529 00039  
N° déclaration activité : 73810082681

● **CEFIRC**  
Siret : 433 785 946 00032  
N° déclaration activité : 72640201664

● **ASFO Grand Sud Pays Catalan**  
Siret : 939 696 886 00018  
N° déclaration activité : 76660309966